

SONIA LURAC

Ville de L'Isle sur la Sorgue

**Document généré le jeudi 21 mars 2019 à 16:17**

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale 21/03/19	21/03/19	1	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
Marchés Online	Intégrale		/3		

**Service : CPJ****Classification CPV :**Principale : **45262660** - Travaux de désamiantage**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

 **W** Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Objet** **Travaux de désamiantage et de réfection du bandeau supérieur du bardage de l'école maternelle Font de Galines et de l'ALSH Saint Antoine de L'Isle sur la Sorgue.**

**Référence** MP19-07**Type de marché** Travaux**Mode** Procédure adaptée**Code NUTS** FRL06

**DESCRIPTION** La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

**Code CPV principal** **45262660** - Travaux de désamiantage

**Forme** Prestation divisée en lots : Non  
Les variantes sont refusées

**Conditions relatives au contrat****Cautionnement** Budget principal

**Financement** Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.  
Les prix sont fermes et actualisables suivant les modalités mentionnées à l'article 6 du CCAP.

**Forme juridique** Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprises, aucune forme particulière n'est imposée.  
Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

<b>Autres conditions</b>	Conditions particulières d'exécution : La visite des lieux est OBLIGATOIRE.
<b>Conditions de participation</b>	Marché réservé : Non
<b>Critères d'attribution</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 60 % : Valeur technique de l'offre 40 % : Prix  - VT1 : Méthodologie des travaux envisagés : 30% - VT2 : Moyens humains et matériels affectés au chantier : 20% - VT3 : Planning d'exécution des travaux (cf. DPGF) prenant en compte les contraintes du site:10%
<b>Renseignements</b>	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
<b>Documents</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Règlement de consultation</u></li><li>• <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u></li></ul> Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 15/04/19 à 12h00 Documents payants : Non
<b>Offres</b>	Remise des offres le <b>15/04/19 à 12h00</b> au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : <b>120 jours</b> , à compter de la date limite de réception des offres. Modalités d'ouverture des offres : Date : le 15/04/19 à 14h00 Lieu : Mairie de L'Isle sur la Sorgue
<b>Dépôt</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u></li></ul>

#### Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Dossier de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur de la Commune:

<http://www.marches-publics.info>.

Durée du marché : Les travaux devront débuter le 8 juillet 2019 (après une période de préparation de 2 mois) et devront être terminés impérativement le 18 août 2019.

Le PA se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 6 jours avant la DLRO des modifications de détail au dossier de consultation.

Pas de forme de groupement imposée. En cas de groupement conjoint le mandataire devra être solidaire.

Visite des lieux obligatoire.

Dossier de candidature :DC1 + DC2 ou DUME + déclaration sur l'honneur + pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société + lorsque le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés + déclarations appropriées de banques pour les sociétés nouvelles + chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices + références des travaux exécutés (opérations de même nature) sur les trois dernières années + les certificats de qualifications professionnelles

Pièces de l'offre : L'acte d'engagement (AE)+ annexes + DPGF + certificat de

visite + le mémoire technique.

Transmission électronique obligatoire avant la 15/04/2019 12h00 via le profil acheteur <http://www.marches-publics.info>.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde.

La signature électronique des documents est fortement recommandée dans le cadre de cette consultation.

La communication avec les candidats s'effectuera exclusivement de manière électronique via le profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>.

Négociation : Le PA se réserve le droit de négocier avec les candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse.

<b>Marché périodique :</b>	Non
<b>Fonds</b>	Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non
<b>Recours</b>	<p>Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes Cedex 09 Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86 <a href="mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr">greffe.ta-nimes@juradm.fr</a></p> <p>Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :</p> <p>Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché Référé suspension : à introduire avant la signature du marché Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché) Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué</p> <p>Envoi le 21/03/19 à la publication</p>

Marches-Publics.info V9.7